



Demande de visa long séjour

REGROUPEMENT FAMILIAL PARENT D'UN(E) BELGE MINEUR(E)

1. Un formulaire de demande de visa long séjour, signé et correctement et totalement complété
2. Une photo récente format passeport Schengen en couleur sur fond blanc
3. Copie du passeport national valable au moins trois mois après la fin du voyage envisagé
4. Preuve du paiement de la redevance (voir le tableau des montants des redevances sur le [site de l'Office des étrangers](#))
5. Une copie de la carte d'identité belge de l'enfant
6. Une copie intégrale de l'acte de naissance légalisée de l'enfant
7. Une copie intégrale de l'acte de naissance légalisée du demandeur
8. La preuve que le demandeur va rejoindre l'enfant en Belgique (comme un billet d'avion)

S'ils sont rédigés dans une autre langue que l'allemand, l'anglais, le français ou le néerlandais, les documents produits doivent être accompagnés d'une traduction jurée vers l'une de ces quatre langues.

